

# CODE SPORTIF - SPORT CODEX

RFBB – KBBB – KBBV



Edition 25/08/2009

**ROYALE FEDERATION BELGE DE BOXE ASBL**  
**KONINKLIJKE BELGISCHE BOKSBOND VZW**  
**KOENOGLICHER BELGISCHER BOKSVERBUN GOE**

Avenue Georges Eeckhoud, 11 - 1030 BRUXELLES

[www.boxebelgium.be](http://www.boxebelgium.be)

**Réglementation élaborée et approuvée le 25 Aout 2009.**

**Par la commission désignée par la coupole**

<b>Président :</b>	<b>SCLOCK</b>	<b>Freddy</b>
<b>Membres :</b>	<b>AIT AADI</b>	<b>Brahim</b>
	<b>DE GROOF</b>	<b>Willy</b>
	<b>HANFF</b>	<b>Roland</b>
	<b>HEMELEERS</b>	<b>Alain</b>
	<b>HENDRICE</b>	<b>Serge</b>
	<b>NEZER</b>	<b>Christian</b>
<b>La rapporteur :</b>	<b>VERLY</b>	<b>Jean-Pierre</b>

**TABLE DES MATIERES**

<b>Définitions</b>				
Règle	1	Licence de boxe	page 3	
Règle	2	Catégorie de poids et âge	page 26	ANNEXE D
Règle	3	Aptitude médicale	page 3	
Règle	4	La pesée	page 5	
Règle	5	Tenue des boxeurs	page 6	
Règle	6	Bandages	page 7	
Règle	7	Les gants	page 7	
Règle	8	Le ring	page 8	et ANNEXE E
Règle	9	Le combat	page 9	
Règle	10	Les soigneurs	page 12	
Règle	11	Les officiels	page 13	
Règle	12	Le docteur	page 18	
Règle	13	Le speaker	page 18	
Règle	14	Le chronométrateur	page 18	
Règle	15	Décision arbitrale	page 19	
<b>Attributions des points</b>			page 22	

**Annexe :**

<b>A :</b>	<b>COUPS</b>
<b>B :</b>	<b>AIBA</b>
<b>C :</b>	<b>ROUNDS</b>
<b>D :</b>	<b>AGE / POIDS</b>
<b>E :</b>	<b>RING</b>

## **DEFINITIONS**

Le terme « boxeur » s'applique aussi bien pour les pratiquants féminins que masculin. Toutes les fonctions sont F/M.

Lorsqu'un point est uniquement pour les pratiquantes féminines ou parlera de « boxeur(s) féminin.

Lorsqu'un point est uniquement pour les pratiquants masculins on de parlera de « boxeur masculin »

Officiel de la réunion = représentant de la ligue = délégués Elites ou Amateurs

Directeur de la soirée = président des arbitres

CAL = Comité d'Amateurisme de la Ligue

CEL = Comité d'Elite de la Ligue

## **REGLE 1 : LICENCE DE BOXE**

Pour être autoriser à disputer un combat, chaque boxeur doit posséder :

- Un carnet de boxe.
- Une licence fédérale de l'année en cours délivrées par sa ligue.
- **Pour les mineurs d'âge (moins de 18 ans) l'autorisation et la signature légalisée des parents sont obligatoires.**
- Pour les boxeurs féminins : un test génétique et une attestation sur l'honneur prévue.
- **Pour les boxeurs étrangers l'autorisation de sortie de leur fédération**

**Ces documents devront être présentés à l'officiel de la réunion au moment et dans les délais de la pesée qui précède les combats.**

## **INTERDIT**

Les combats entre 2 frères, 2 sœurs, ou boxeurs de sexe différents

2 boxeurs d'un même club ou en contrat avec le même manager.

**Sauf** dérogation de la CAL ou CEL, toutefois cette interdiction n'est pas d'application en cas de championnats ou tournois (sauf pour les boxeurs de sexe différent)

## **REGLE 2 : CATEGORIE DE POIDS** Voir annexe

## **REGLE 3 : APTITUDE MEDICALE**

Outre les aptitudes médicales exigées pour l'obtention d'une licence, le boxeur ne peut disputer une rencontre sans avoir été examiné et jugé apte le jour du combat par le médecin responsable de la surveillance médicale.

**Le boxeur féminin doit signer sur l'honneur une attention délivrée par la ligue mentionnant qu'elle n'est pas enceinte.**

Tout combat est **INTERDIT** a tout boxeur qui :

- Porte un pansement ou qui présente des plaies, tuméfactions ou des affections de la peau ou le corps.

- Porte des lunettes.
- Avec une attestation médicale le port de **verres de contact souple est autorisé**. Cette attestation doit être présentée au médecin et à l'officiel de la soirée.
- Au dessus de la ceinture le brace est défendu, en-dessous de la ceinture seul un pansement élastique est admis, sauf dérogation du médecin agréé.

Si le boxeur a subi un **KO, KOT, RSC (amateurs)** :

Devra se soumettre à un **examen médical** auprès du médecin de tutelle **entre le**

**14 éme et 20 éme jour** suivant la date de l'évènement.

Dès qu'il est déclaré apte par le médecin il peut à nouveau boxer sauf avis contraire du médecin.

La date de cette visite et le nom du médecin agréé devra obligatoirement être repris dans le carnet médical.

Les périodes de repos sont les suivantes (les KO / KOT / RSC doivent être consécutifs).La prise en compte sera effectuée en référence à la date du dernier KO

1	KO / KOT / RSC	=	30 jours
2	KO / KOT / RSC	=	2 mois
3	KO / KOT / RSC	=	6 mois
4	KO / KOT / RSC	=	9 mois
5	KO / KOT / RSC	=	1 an
6	KO / KOT / RSC	=	<b>INTERDICTION DE BOXER</b>

**En cas d'arrêt par blessure, jet d'éponge, abandon :**

Devra se soumettre à un examen médical auprès du médecin de tutelle entre le 14 éme et 20 éme jour suivant la date de l'évènement.

**Le boxeur pourra combattre après 14 jours après avis médical favorable auprès du médecin agréé.**

**Dans tout les cas il est interdit de mettre les gants (Sparing, ring, exhibitions, compétitions) tant que la visite médicale prévue n'a pas eu lieu et la fin de la période de repos prescrite.**

(Entraînement physique, jogging, sacs autorisé)

**RAPPEL :** Tout les boxeurs affiliés à la ligue doivent être en règle avec l'assurance souscrite par la ligue .Cette police peut être consultée sur le site boxesort.be

La licence et le carnet de boxe **doivent être présentés** à l'officiel de la soirée

**Avant la pesée du boxeur. Dans le cas contraire le boxeur ne pourra combattre.**

Après un combat, le boxeur ne peut participer à un nouveau combat ou exhibition sans respecter les **délais** suivants : Combat de :

**3x1.5 / 3x2 / 4x2 / 3x3 = 03 jours**

**4x3 / 5x2 / 6x2 = 06 jours**

**8X2 6x3 / 8x3 = 12 jours**

**10x2 10x3 / 12x3 = 18 jours**

Après un RSCo (Scoring machine) = 14 jours + Visite médicale

La période de repos après un combat commence à 0 heure le jour suivant le combat pour se terminer à 24 heures le dernier jour de la période de repos.

En cas de victoire avant la limite (pour le vainqueur), seuls les rounds prestés serviront de calcul au délai entre les deux combats. Tout round annoncé est considéré comme presté.

Pour les tournois internationaux ainsi que les championnats de Belgique les boxeurs sont autorisés à combattre plusieurs jours successifs sans respecter les périodes de repos prévues au présent.

- e) Le boxeur **ELITE** en possession d'une licence étrangère **doit** être en possession de :
- un certificat médical émanant de son pays datant de moins de 7 jours (exceptionnellement délivré par un médecin local) et d'une autorisation délivrée par sa fédération responsable de ses visites médicales.
  - Une carte d'identité nationale ou un passeport (identification du boxeur).
  - Etre en possession d'un document attestant qu'il est assuré

Il doit se soumettre au Code Sportif.

Seuls les boxeurs Elites affiliés à la Fédération Nationale reconnue par l'E.B.U dans les pays respectifs peuvent boxer en Belgique (cette mesure ne concerne pas les pays qui ne sont pas affiliés à l'E.B.U (PV du conseil d'administration n°9 du 06/11/2000 et E.B.U agreement).

Pour le boxeur **AMATEUR** seule l'autorisation de sa fédération (Nationale ou Régionale) sera exigée ainsi que la preuve qu'il est en ordre médical sauf si c'est repris dans son carnet licence. Il doit cependant se soumettre aux prescriptions légales et les règlements des ligues.

**PAS D'AUTORISATION DE SORTIE = PAS DE COMBAT**

## **Médicaments ou dopage**

**L'absorption de tout produit illicite est interdite (site [www. dopage.be](http://www.dopage.be)).**

### **En cas de dopage :**

En cas de victoire pour le boxeur positif il perd par disqualification (L.Disq).

Son adversaire obtient une victoire par disqualification (W.Disq).

Ceci est valable pour les Elites et les Amateurs.

Le carnet des deux boxeurs doit être remis au secrétariat respectif des ligues.

L'eau froide est le seul stimulant autorisé et le seul hémostatique est la solution d'adrénaline a 1/1000

### **REGLE 4 : LA PESEE**

L'organisateur est tenu de présenter à l'officiel de la soirée un programme provisoire avant le commencement de la pesée.

Tous les boxeurs devront se présenter chez l'officiel de la soirée avec le carnet médical et la licence en ordre. Pour les boxeurs étrangers l'autorisation de sortie

**Cet officiel doit refuser toute pesée sans les documents repris en a) et b).**

Tous les boxeurs doivent obligatoirement être pesés le jour de la pesée avec maximum un slip et chaussettes. Les boxeurs féminins doivent être pesés en T-shirt et short. Pour les ELITES l'organisateur peut prévoir la pesée la veille.

Le lieu et l'heure de la pesée sont fixés par les ligues sur proposition de l'organisateur.

Dans tout les cas la pesée s'effectuera sur une balance électronique.

La pesée est fixée à 2 heures maximum et terminée au plus tard 1 hr avant le début de la soirée.

Dès la fin de la pesée l'organisateur est tenu de se présenter auprès de l'officiel de la soirée pour fixer le programme définitif et officiel. Aucune modification ne sera acceptée par la suite.

Pour les championnats de Belgique :

**ELITE** : la pesée devra avoir lieu six heures (06h00) au moins et trente heures (30h00) au plus avant la rencontre.

**AMATEURS ET ELITE** : Le boxeur qui ne fait pas le poids est autorisé à se peser une deuxième et dernière fois une heure (01h00) maximum suivant la première pesée. Les poids exacts des boxeurs seront annoncés sur le ring immédiatement avant le combat. L'examen médical et la pesée auront lieu simultanément.

Un boxeur convoqué par l'organisateur qui a été pesé, qui fait le poids prévu et qui a été déclaré apte médicalement par le médecin sur place **doit** être indemnisé même si l'organisateur n'a pas de combat pour lui.

Si un boxeur ne répond pas aux conditions reprises au CODEX ou qui refuse le combat pour motif personnel il ne sera pas indemnisé.

Les boxeurs sont tenus de se présenter dans les délais fixés sur la convocation prévue à cet effet au contrôle anti-dopage éventuel. Seul le boxeur est responsable des produits qu'il aurait pu ingérer.

**REGLE 5 : TENUE DES BOXEURS**

Pour les rencontres les boxeurs doivent porter la tenue suivante :

- Chaussures légères sans pointes ni talons (chaussure typiquement boxe)
- Culotte de type boxe (sans mention d'autres sport) dont les jambes descendent au moins à mi-cuisse.
- Coquille protectrice ou ceinture « type Everlast » pour les amateurs.
- **Ceinture « type Everlast » pour les professionnels.**
- Le port d'un casque d'un type reconnu par l'AIBA est obligatoire pour les amateurs.
- Pour les boxeurs **amateurs masculins un SINGLET** est obligatoire. La culotte devra couvrir le singlet de telle sorte que la ceinture de la culotte reste visible.
- Pour les boxeurs **amateurs féminins un T SHIRT** est obligatoire. La culotte devra couvrir le singlet de telle sorte que la ceinture de la culotte reste visible. Une jupette au dessus du short est autorisée.
- Les boxeurs masculins Elite doivent boxer torse nu.
- Les boxeurs féminins Elite doivent porter un singlet court. Le ventre peut être visible.
- Le protège dent est obligatoire (une réserve est conseillée).

- La peau du boxeur doit être propre de tout enduit et sa tenue en parfait état, le port de bagues, piercing, brace bracelet, chaînettes ou tout autre objet est interdit. Le body paint est autorisé.
- Les cheveux doivent de préférences être couper courts et ne pas gêner à la pratique de la boxe. En cas de cheveux long, ils devront être attachés ensemble de façon à ne pas gêner le boxeur.
- **Le port de la barbe est interdit que ce soit en Elite et amateurs.** Seul être non rasé depuis 1 ou 2 jours est autorisé.
- La serviette, l'éponge et le gobelet sont personnel à chaque boxeur ;
- Lorsqu'un gant se délace ou que quelque incident survient dans la tenue du boxeur au cours d'un combat, l'arbitre arrête celui-ci afin de permettre que l'on apporte les remises e, état nécessaire.
- Dans tout les cas les gants doivent être mis sur le ring afin que l'arbitre puisse vérifier la conformité des bandages.
- Le boxeur ne peut exhiber aucuns signes politiques, religieux ou autres. Le port des drapeaux sont interdits a partir du vestiaire et sur le ring excepté les cas prévus a cet effet.
- **Le boxeur se trouvant dans le coin bleu doit porter des gants bleus. Le boxeur se trouvant dans le coin rouge doit porter des gants rouges.**
- Pour les championnats les boxeurs seront porteurs d'une ceinture rouge ou bleue.

## **REGLE 6 / BANDAGES**

**Le port du bandage des mains est obligatoire.**

### **AMATEURS :**

Une bande à pansement « non extensible » n'excédant pas 2,50m de long et 5 cm de largeurs devra être enroulée à plat autour de chaque main. **Aucune autre espèce de bandage ne sera admise.**

Un passage croisé du bandage autour de chaque doigt est autorisé.

### **INTERDIT**

- L'emploi de tout genre de rubans, de caoutchouc ou de sparadrap, comme bandage, seul un ruban de sparadrap de 7,5 cm de long et 2,5 cm de large peut être employé au poignet supérieur pour retenir les bandages.
- Emploi d'épingles, même de sûreté.
- Abus de vaseline aussi bien sur le corps que sur le visage (vaseline translucide)
- Usage de tout autre produit gras.

**Toute infraction à ce sujet peut entrainer une sanction à l'égard du boxeur ou de l'agent.**

**ELITES :** conformément aux prescriptions de l'EBU

## **REGLE 7 : LES GANTS**

**Pour toute rencontre de boxe :**

### **Amateurs :**

- Les gants de même marque sont fournis par les ligues.
- Le poids des gants utilisés est fixé à 284 gr ( 10 onces) pour toutes les catégories de poids. La partie du cuir ne devra pas dépasser 142 gr ( 5 onces) et le rembourrage devra peser au moins 142 gr (5 onces).

### **Elites :**

- Les gants à lacer de même marque sont fournis par l'organisateur.

- Pour les combats **masculin** le poids de chaque gant sera 227 gr (8 onces) pour toutes les catégories de poids jusqu'au WELTER inclus (66,678 kg). Au delà chaque gants sera de 284 gr (10 onces) + une once en cas de mesures spéciales pour les 2 pugilistes.
- Pour les combats **féminins**, le poids de chaque gant sera de 284 gr (10 onces)
- 2 paires de gants uniformes devront être tenues en permanence en réserve à la table des officiels
- Seuls peuvent être utilisés des gants neufs ou en parfait état. (sans réparations apparentes).
- Le rembourrage des gants ne doit être ni déplacé ni rompu de quelque manière qu'il soit.

### **Championnat ELITE**

- Les gants doivent être neufs et 2 paires en réserve.
- Les lacets seront noués extérieurement sur le dos du poignet du gant et protégés par l'enroulement d'un ruban adhésif.
- Le tape de protection du nœud des lacets ne peut pas être sur la peau mais recouvrir uniquement le nœud.

### **En aucun cas, des gants ayant été tachés, ne pourront être remis en usage sans nettoyage complet**

Ne seront autorisés que les gants avec pouces attachés.

**En cas de changement de gants, l'arbitre doit assister au changement des gants. Les gants ainsi que le casque seront obligatoirement mis en place sur le ring.**

### **REGLE 8 : LE RING**

Le ring, de forme carrée, sera conforme aux règles et dimensions (entre cordes) suivantes :

AIBA : 4,90 m x 4,90 m minimums  
6,10 m x 6,10 m maximums

EBU : 5,50 m x 5,50 m minimums  
7,30 m x 7,30 m maximums  
Une bande de 0,50 m est obligatoire en dehors des cordes.

RFBB : 4,35 m x 4,35 m minimums  
7,30 m x 7,30 m maximums

- La plateforme sera solidement construite, de niveau, exempte de toutes aspérités et dépassera d'au moins 50 cm à l'extérieur du carré formé par les cordes.
- La plateforme doit être munie de quatre poteaux d'angle qui seront bien capitonnés ou construit de telle manière que les boxeurs ne peuvent s'y blesser.
- Le plancher sera recouvert de feutre, de caoutchouc ou d'autres matériaux possédant les mêmes qualités d'élasticité et ayant une épaisseur d'au moins 1,5 cm minimum et 1,9 cm maximum et sur lequel une toile sera étendue et fermement maintenue. Le feutre et la toile doivent recouvrir toute la surface de la plateforme.
- Les 4 cordes doivent être recouvertes de toile lisse et jointes entre elles à des intervalles réguliers par 2 morceaux de toile fine ou corde mince.
- **3 escaliers placés à des angles opposés du ring doivent être aménagés à l'usage des boxeurs, des officiels, soigneurs et autres personnes. Le 3<sup>ème</sup> escalier est usage neutre.**
- Hauteur des cordes : H1= 40 cm, H2 = 70 cm, H3= 100 cm, H4 = 130 cm

### Matériels supplémentaire :

2 tabourets / 2 cuvettes / 2 bidons d'eau / 2 seaux vides / 1 serpillière / 2 bacs à résine (facultatif).  
L'emploi de matériel plastic est recommandé.

L'installation doit en plus comporter le matériel suivant :

- Des tables et chaises, directement **contre le ring** pour les officiels. (sauf championnats et tournois amateurs). **Le coin rouge doit être à gauche du directeur de la soirée.**
- 2 chaises dans chaque coin à l'usage des soigneurs
- Un local à usage médical
- Une civière
- Une boîte de secours contenant des médicaments et le matériel nécessaire aux premiers soins en cas d'accident.

Seuls les officiels désignés ainsi que la presse peuvent se trouver directement autour du ring.

Les autres personnes pourront prendre place en recul des tables des officiels et a prévoir par l'organisateur.

Une zone de 2 m est exigée entre le public et les officiels.

Des tabourets rehaussés permettant aux juges de pouvoir visionner correctement le combat seront positionné de chaque côté du ring sans table en devant.( uniquement championnat).

Aucun objet placé sur le ring ne peut entraver le bonne vue des juges et officiels

### **En annexe : Croquis du positionnement du ring et matériels.**

#### **REGLE 9 : LE COMBAT**

**Les leçons de boxe sont dirigées par un professeur de boxe. Ces leçons de boxe ne peuvent être pratiquées que par des sportifs n'ayant aucun combat (récréant)**

**Les combats spectacles de boxe anglaise se dérouleront avant le début du gala, pendant la pause ou en fin de réunion à leur risque et péril sans aucune responsabilité des ligues.**

#### **La durée d'un combat de boxe :**

- Il est divisé en reprises (round) séparées par un intervalle d'une minute.
- Chaque reprise a une durée de une minutes et demi, deux ou trois minutes effectives suivant le classement des boxeurs masculins, et deux minutes pour les boxeurs féminins (sauf cadette)

**AMATEUR** : chaque arrêt, à part le knock-down, sera décompté par le chronométréur.

Ex :( lacet défaits, perte du protège-dents, stop de l'arbitre, etc....)

**ELITE** : Le chrono n'est arrêté que si l'arbitre demande un timeouts.

## Reprises ( ROUNDS)

### CHAQUE GALA DOIT OBLIGATOIREMENT COMPORTER 24 ROUNDS MINIMUM

- **Le boxeur amateur ayant plus de 10 combats s'alignera en 3X3. Son adversaire devra s'y conformer.**
- Les entraînements publics (exhibition) ne sont pas repris comme round
- Tous les combats **DOIVENT** débuter avant minuit. **Les boxeurs cadets doivent boxer avant 22h00.**
- S'il s'agit d'un gala comprenant uniquement des **amateurs un maximum de 45 reprises** (rounds) est autorisé.
- S'il s'agit d'un gala comprenant des **amateurs et élites** un maximum de **60 reprises** est autorisé, avec un minimum de 2 combats amateurs.
- Lors d'un combat pour l'attribution d'un titre, le nombre de reprises est fixé par la réglementation propre à cette compétition.

### Coins : Le nombre de personne dans le coin sont :

- Amateur : 2      Soigneur ou professeur licencié et diplômé.
- Elite :    3 soit 1 soigneur et 1 professeur licencié et diplômé plus  
1 agent licencié et diplômé.

Seul une personne peut entrer dans le ring soit le professeur ou le soigneur. Le premier montant dans le ring au 1 round sera identique jusque la fin du combat.

### **En cas de soigneur ou professeur stagiaire ils peuvent être présent dans le coin sans pouvoir entrer dans le ring**

Lors de la pesée les hommes de coins présenteront leur licence aux officiels de la soirée.

Un boxeur licencié peut en cas de nécessité accompagner le professeur ou le soigneur mais doit rester au sol.

### Conduite dans le ring :

- Les boxeurs ne doivent commencer à boxer qu'au commandement « **BOXE** » de l'arbitre suivant le coup de gong du chronométreur annonçant le début de la reprise.
- Ils doivent cesser immédiatement au commandement « **TIME** » de l'arbitre suivant immédiatement le coup de gong terminant la reprise.
- Ils sont tenus en outre d'observer rigoureusement les commandements de l'arbitre.
- **BREAK** = séparation d'un corps à corps. A ce commandement, les boxeurs doivent se séparer nettement en faisant un pas en arrière sans frapper, avant de reprendre le combat.
- **TIME OUT** = interruption durant un combat ou période de repos.
- **TIME** = fin de la reprise.
- **STOP** = arrêt de boxer.
- **BOXE** = reprise du combat, après un STOP ou TIME OUT les boxeurs doivent se tourner vers l'arbitre, écouter ses observations, saluer de la tête pour indiquer que les observations ont été comprises et attendre le commandement BOXE pour reprendre le combat.
- Pendant la minute de récupération, les boxeurs doivent faire face au milieu du ring.

### Coups irréguliers et fautes et par conséquent interdits :

- Les coups frappés mains ouvertes
- Les coups frappés avec l'intérieur ou le côté de la main

- Les coups frappés avec le poignet.
- Les coups frappés avec le coude ou toute autre partie du corps.
- Les coups portés sans appui au sol, en revers, en se tenant aux cordes, au-dessous de la ceinture ou derrière la tête ou le corps.

**Il est interdit : (voir illustration) :**

- de frapper en dessous de la ceinture.
- de simuler d'avoir été frappé en dessous de la ceinture.
- de s'appuyer sur l'adversaire ou le pousser en arrière.
- de pousser la tête de l'adversaire en arrière avec la main ouverte et le frapper de l'autre.
- de tenir de la main une corde du ring.
- De se cacher dans les gants en évitant le combat.
- De frapper un adversaire à terre ou qui, après avoir été à terre, est en train de se relever.
- De tenir un adversaire ou prolonger délibérément un corps à corps (clinch).
- De frapper avec l'épaule, la tête, ou utiliser les genoux.
- De frapper avec l'intérieur ou le bas de la main, le poignet ou le coude.
- Les coups de revers.
- De bousculer son adversaire dans les cordes.
- De porter volontairement un coup sur les reins.
- D'employer le « pivot blow » (c a d pivoter sur soi même en lançant les bras à la volée).
- De s'esquiver en s'abaissant plus bas que la ceinture de l'adversaire.

**Les boxeurs ne peuvent pas :**

- Avancer vers le centre du ring avant le commandement « BOXE ».
- Continuer à boxer après le commandement «STOP ».
- Reprendre le combat avant le commandement « BOXE » sauf après le « BREAK ».
- Avoir des attitudes provocatrices.
- Parler en boxant.

**Les coups réguliers :**

Seuls sont autorisés et comptabilisés les coups délivrés poings fermés avec la partie du gant recouvrant la tête des quatre derniers métacarpiens et portés sur n'importe quelle partie du devant ou des côtes de la tête et du corps au dessus de la ceinture.(La ceinture est une ligne imaginaire horizontale qui passe par le sommet des hanches).

**Pugilistes « A terre » ( knock-down) :**

D'une manière générale, le boxeur est considéré comme étant à terre lorsqu'il se trouve dans l'incapacité de poursuivre activement le combat et particulièrement :

- Quand une partie de son corps, autre que les pieds, touche le sol.
- Lorsqu'il se tient, s'accroche ou s'appuie aux cordes.
- Lorsqu'il se trouve en dehors ou partiellement en dehors des cordes.
- Lorsqu'il se cache dans ses gants et refuse le combat.
- Lorsqu'à la suite des coups reçus, l'arbitre estime que le boxeur se trouve en situation dangereuse.

Le boxeur à terre est obligatoirement compté par l'arbitre et ne peut reprendre le combat qu'au commandement « BOXE ». Dès que l'arbitre a commencé à compter, l'adversaire du boxeur a terre

doit obligatoirement se retirer dans le coin neutre le plus éloigné et attendre le commandement « BOXE ». Le boxeur se trouvant dans le coin neutre ne peut s'appuyer sur les cordes.

Lorsqu'un pugiliste est compté trois fois dans la même reprise ou quatre fois dans l'ensemble du combat, l'arbitre après avoir compté doit **obligatoirement** arrêter le combat.

**La décision est alors K.O.T ou R.S.C (amateur).**

Pour les boxeurs féminins le combat est arrêté après deux knock-down dans la même reprise et après trois knock-down le combat est arrêté.

L'arbitre est le seul qualifié pour arrêter un combat.

Sur avis médical, l'arbitre est tenu d'arrêter le combat.

Il est évident que le pugiliste ou son second, peut abandonner un combat devenu inégal.

### **Abandon :**

Un boxeur peut à tout moment renoncer au combat, pendant une reprise en levant le bras en signe d'abandon même si l'arbitre compte, ce dernier arrête de compter le boxeur et le renvoi dans le coin. La décision est « ABANDON ».

### **Fair play :**

Les boxeurs et homme de coins doivent, en toutes circonstances, faire preuve d'une parfaite correction et du meilleur esprit sportif envers leur adversaire, l'arbitre, les officiels, les soigneurs et le public.

Aucune manifestation déplacée ne saurait être tolérée avant ou après le combat.

A l'annonce du verdict, il est recommandé au pugiliste et soigneurs d'accueillir la décision (quelle qu'elle soit) avec dignité. Les boxeurs sont tenus de rester dans le ring jusqu'au prononcé de la décision. A ce moment seul la présence des boxeurs et de l'arbitre est autorisée sur le ring.

### **Poignée de main :**

Les boxeurs amateurs ne doivent se serrer les mains qu'au début de la première reprise. Le « handshake » est un geste sportif. Dans le cas où un des boxeurs refuserait de serrer la main, l'arbitre peut, après l'en avoir averti, le disqualifier.

La poignée de main durant la rencontre n'est pas recommandée.

Les boxeurs Elites ne doivent se serrer les mains qu'après les instructions de l'arbitre (avant le combat) et qu'au début de la dernière reprise.

### **REGLE 10 :LES SOIGNEURS**

Sont considérées comme soigneurs les personnes diplômées et licenciées.

Le nombre de soigneurs ne devra dépasser, 3 pour les Elites, 2 pour les amateurs, dont un seul peut entrer dans le ring en dehors du combat.

Uniquement un boxeur licencié peut en cas d'absolue nécessité remplacer un des soigneurs absent mais ne peut monter dans le coin. (Doit rester au sol).

Ces chiffres comprenant toutes les personnes assistant un boxeur.

Les actes de ce soigneur et des subordonnés de ce soigneur engageront le boxeur.

Pendant la durée des reprises les soigneurs doivent garder le silence, ils ne peuvent conseiller ni aider le boxeur dont ils s'occupent. Ils ne peuvent rentrer dans le ring.

Dans l'attente de la période de repos ils doivent obligatoirement prendre place sur les chaises prévues à cet effet dans les coins.

Toutes infractions à ces règles, commises par son soigneur, peuvent causer la disqualification du boxeur.

Le soigneur principal qui désire faire abandonner son boxeur, au cours d'une reprise doit lancer dans le ring une serviette .PAS pendant un « STOP » de l'arbitre et PAS pendant que l'arbitre compte son boxeur. **Dans ce cas, le jet de l'éponge transforme automatiquement la décision en « BATTU » par K.O avec toutes les conséquences de cette décision.**

Le soigneur principal doit posséder une trousse de premier secours et pour chacun de ses boxeurs une serviette, une éponge et un gobelet.

Les hommes de coin doivent obligatoirement se soumettre à la réglementation en vigueur.

## **REGLE 11 : LES OFFICIELS**

### **L'officiel de la réunion :** (délégués)

A chaque réunion, la présence d'au moins un officiel délégué par les ligues est obligatoire. Il est l'Officiel de la réunion et responsable, de la pesée éventuellement avec un délégué d'une autre commission. Conjointement avec le Directeur de la réunion ( J / A) il s'occupe de la partie administrative.

Mission (avant la réunion) :

- Pesée / carnet médicaux / licence / autorisation de sortie / Fédération reconnue /
- Rédaction du PV / Réglementation technique/
- S'assurer que chaque boxeur est en règle (En ordre médical/ période de repos/ etc.)
- Vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises pour l'organisation.

### **Le directeur de la réunion :(J/A)**

Principalement l'arbitrage.

Mission :

Avant la réunion :

- Vérifier les gants et s'assurer que 2 paires sont en réserve à sa disposition.
- Désigner les arbitres et les juges pour chacun des combats
- Assister toute la réunion
- Recevoir et vérifier les bulletins des juges, rendre la décision et la transmettre au speaker qui l'annoncera officiellement.
- Vérifier les annonces que le speaker doit faire au public (sauf championnat)

-Veiller au bon déroulement de la réunion, prendre toutes les dispositions utiles ou toute mesure réglementaire imposée par les circonstances

**Seul l'arbitre dans le ring a le droit de ramasser les bulletins de pointage.**

Après la réunion :

-Compléter et signer le procès-verbal, consigné dans la colonne observations les incidents qui se sont produits pendant la réunion.

**L'OFFICIEL DE LA REUNION ET LE DIRECTEUR DE LA REUNION PRENNENT LES DECISIONS DE CONCERT.**

**L'arbitre et les juges**

- Les qualifications de Juge-Arbitre (directeur de la réunion) d'Arbitre ou Juge sont distinctes. Seule la fonction peut distinguer dans un certain cas le rôle de Juge-Arbitre, Arbitre et Juge.

-Pour tous les combats les arbitres, juges et chronométreurs sont désignés par les ligues respectives. Tout combat dans le ring est dirigé par un arbitre

**Les leçons de boxe sont dirigées par un professeur de boxe. Ces leçons de boxe ne peuvent être pratiquées par des sportifs n'ayant aucun combat.**

**Les combats spectacles de boxe anglaise se dérouleront avant le début du gala, pendant la pause ou en fin de réunion à leur risque et péril sans aucune responsabilité des ligues.**

Le combat est jugé soit par :

- 1 arbitre (arbitre juge uniquement)
- 2 juges et l'arbitre
- 4 juges et l'arbitre
- 3 juges
- 5 juges

Dans les 2 derniers cas, l'arbitre assure uniquement le rôle de directeur de combat.

Pour les combats professionnels les juges doivent au moins être National A.

Pour les championnats de Belgique amateurs, il ne peut y avoir de stagiaires dans le jury.

**Hormis une erreur dans la rédaction ou la comptabilisation des points du bulletin, les décisions des juges et arbitres sont sans appel.**

**Tenue**

Les Officiels de la soirée (délégués) : Tenue bourgeoise avec le badge «Ring Officiel »

Stagiaire arbitre, juge et chronométreur : Chemise blanche et nœud papillon noir

Arbitre : L'arbitre qui remplit ses fonctions dans le ring doit porter :

-Combats amateurs uniquement :

-Pantalon blanc et chaussures légères blanches, chemise blanche et nœud papillon noir.

-Combats Elites :

-Pantalon noir et chaussures légères noires, chemise blanche et nœud papillon noir.

Combats amateurs et Elites :

- Pantalon noir et chaussures légères noires, chemise blanche et nœud papillon noir.

Le badge «Ring Officiel » de la RFBB et le badge du sponsor sont obligatoires.

Il ne peut porter ni bague (sauf alliance), ni bracelet, ni montre, ni boutons de manchettes, ni piercing qui pourraient représenter un danger en cas de contact avec les boxeurs.

Le port de lunette est interdit dans le ring.

Le juge-arbitre veillera dans tout les cas à l'uniformité de la tenue des arbitres.

Publicité pour les combats amateurs et Elite :

- L'arbitre peut porter sur une manche une publicité (max 12 cmX12cm).Les autres dimensions sont a approuver par la CN ab.
- Le bénéfice et la nature de cette publicité doivent être approuvées par la commission Nationale d'Arbitrage.

### **Aptitude de l'arbitre et des juges :**

-Pour assurer ses fonctions dans le ring, l'arbitre et les juges doivent

-être qualifié.

-En parfaite condition physique.

-Ne pas avoir consommé d'alcool ou de produit stupéfiant ou médicament pouvant altérer le jugement avant ou pendant la réunion. Il pourra dans ce cas être récusé par le directeur de soirée ou l'officiel de la réunion.

### **Rôle de l'arbitre :**

L'arbitre doit entre autre :

#### **-Avant le combat :**

-monter sur le ring le premier

-vérifier la tenue des boxeurs

- Amateur : des gants de même marque dans chaque coin.

- Elite : La tenue du boxeur reste à l'appréciation de l'arbitre.

-que les boxeurs ne se soient pas enduits le corps d'autre produit que la vaseline translucide.

-contrôler les bandages, les gants, le laçage des gants, le port de la coquille.

-réunir les boxeurs au centre du ring pour les inviter à se serrer la main.

-s'assurer que les deux boxeurs sont prêts à combattre.

-faire donner par le chronométrateur le signal du début du combat.

-après chaque reprise, noter les boxeurs (s'il est juge)

#### **-Pendant le combat :**

-ne jamais perdre le contrôle de la rencontre pendant sa durée.

-veiller à ce que le règlement et le fair-play soient strictement observés.

-pointer le round s'il est juge.

-se servir uniquement des commandements suivants sans toucher les boxeurs :

**-BOXE-** signal du début de la reprise

**-TIME-** signal de la fin de la reprise

**-TIME OUT-** interruption pendant le combat ou la période de repos

**-STOP-** arrêtez le combat

**-BOXE-** reprenez le combat

**-BREAK-** séparez-vous

-Lorsqu'un homme est à terre, compter distinctement les secondes et prononcer le –OUT- comme ci après :

**Si le coup est régulier :**

La décision de K.O est donnée en prononçant «**DIX OUT** », étant bien entendu que le « OUT » doit suivre immédiatement l'annonce de « DIX »

**Si le coup est irrégulier :**

En cas de doute, l'arbitre compte jusqu'à 8 sans prononcer le « OUT ». Il consulte ses juges et donne la décision d'après la majorité exprimée, sans tenir compte des mentions –non vus-.

-majorité de régulier le boxeur debout est déclaré W.K.O

-majorité d'irrégulier le boxeur à terre est déclaré W.disp.

-majorité de régulier et d'irrégulier le boxeur debout est déclaré W.K.O. au bénéfice du doute.

**RAPPEL : l'arbitre doit obligatoirement arrêter le combat quand :**

Un boxeur **masculin** est compté : 3 fois dans la même reprise  
4 fois dans des reprises différentes

Un boxeur **féminin** est compté : 2 fois dans la même reprise  
3 fois dans des reprises différentes

**Décision :** Amateurs : RSC  
Elites : TKO

**-Après le combat :**

-compléter son bulletin (s'il est juge)

-ramasser les bulletins des juges (s'il y a lieu) et les remettre au directeur de la réunion.

-Si le combat a été à la limite, réunir les deux pugilistes au centre du ring et désigner le vainqueur en lui levant le bras (après l'annonce du speaker).

-quitter le ring le dernier. Ne pas laisser le boxeur seul dans le ring.

**-rappel : pour le prononcé de la décision seul les boxeurs et l'arbitre sont autorisé à être dans le ring (sauf championnat).**

**Compétences de l'arbitre :**

L'arbitre peut entre autre :

-arrêter le combat à n'importe quel moment.

-s'il juge que le combat est inégal

-si l'un des boxeurs a été blessé

-s'il juge que les boxeurs ne combattent pas sérieusement

-si un incident matériel trouble le déroulé du combat

-consulter les juges sur la gravité d'une faute qu'il n'a pas bien vue

-consulter éventuellement le médecin sur la gravité d'une blessure

-réprimander un boxeur afin d'empêcher des pratiques indésirables

**Pour ce faire, il interrompt le combat par « STOP »**

-donner un avertissement public. Si le boxeur fait une infraction aux règles, qui ne mérite pas une disqualification l'arbitre doit interrompre le combat « STOP » et donner un avertissement public au fautif.

L'avertissement doit être donné clairement afin que le boxeur en comprenne la raison et l'intention.

L'arbitre doit signaler de la main à chaque juge (s'il y a lieu) qu'un avertissement public a été donné et leur indiquer distinctement le boxeur à qui il a été donné. Après quoi, l'arbitre ordonne aux boxeurs « BOXE », l'annonce publique de l'avertissement public doit être faite

dans la minute de repos qui suit.

Si un boxeur reçoit 3 avertissements publics au cours d'un même combat, il sera disqualifié.

-disqualifier un boxeur qui n'obéit pas à ses ordres.

-disqualifier avec ou sans avertissement public préalable un boxeur ayant commis une faute.

-réprimander le soigneur qui a contrevenu aux règles et, en cas de récidive disqualifier le boxeur de ce soigneur

-suspendre le compte d'un « knock-down », si l'arbitre estime que le boxeur est en danger, il peut arrêter de compter et prononcer « OUT » avant le « DIX ».

-en cas de KO, laisser le médecin de service prendre toutes les dispositions nécessaires.

Il est conseillé à l'arbitre de ne pas bouger le boxeur.

-n'autoriser sur le ring que la présence du Médecin de service et se conformer à ses instructions.

## **Les juges**

-Chaque juge jugera indépendamment les mérites des 2 concurrents et décidera du vainqueur selon les règles.

-Il n'a pas le droit de parler à un concurrent ou à un autre juge ou à une autre personne, sauf avec l'arbitre au cours d'un combat, mais il pourra exceptionnellement attirer au besoin, à la fin du round, l'attention de l'arbitre sur un incident que ce dernier n'aurait pas semblé remarquer, telle la mauvaise conduite d'un second, le relâchement des cordes, etc....

-Le nombre de points accordés à chaque boxeur doit être noté par le juge sur son bulletin de pointage immédiatement après la fin de chaque round.

-A la fin de la rencontre le juge doit totaliser les points, soustraire les points perdus par un avertissement public, désigner le vainqueur et signer son bulletin. Sa décision sera portée à la connaissance du public.

**Il est strictement interdit aux officiels, arbitres ou chronométreur ainsi qu'au autres dirigeant, de critiquer en public l'arbitrage ou la décision d'un arbitre ou juge.**

## **Blessure au combat**

### **a) Blessure par coup régulier**

Le boxeur blessé qui ne peut pas continuer le combat sera déclaré battu

- Elite : TKO.CUT.

- Amateur : Blessure (BI)

### **b) Blessure par coups irréguliers involontaire**

**- Le combat doit être arrêté**

-Elite : - S'il y a arrêt **avant** la fin de la **troisième reprise** le résultat sera un draw technique (Nul Tech) avec l'indication du round.

- Si il y a arrêt **après** la fin de la **troisième reprise**, il y a une décision au point sur base des bulletins de pointage en tenant compte que chaque reprise entamée sera pointée.

- Le combat peut continuer

- Si l'arbitre a constaté le coup irrégulier provoquant une blessure, il signifiera ce fait immédiatement à ses juges. Si par la suite le combat doit être arrêté à cause de l'aggravation de cette blessure il y a une décision au point sur base des bulletins de pointage en tenant compte que chaque reprise entamée sera pointée.
- Amateur : S'il y a arrêt **avant** la fin de la **première reprise** le résultat sera un draw technique (Nul Tech) avec l'indication du round.

### C) Coup bas

- Est vu par l'arbitre
  - L'arbitre ne compte pas et donne au boxeur ayant reçu le coup bas une durée de récupération de maximum 5 minutes.
  - L'arbitre seul décide de la durée du « TIME-OUT »
  - Si ces coups sont répétés ou volontaires il y a un avertissement public (W.et déduction d'un point).
- N'est pas vu par l'arbitre
  - L'arbitre compte jusque 8 puis peut consulter ses juges
  - donne au boxeur ayant reçu le coup bas une durée de récupération de maximum 5 minutes.
  - L'arbitre seul décide de la durée du « TIME-OUT »
  - Si ces coups sont répétés ou volontaires il y a un avertissement public. (W.et déduction d'un point).

Dans le cas de répétition de coup bas volontaire l'arbitre est le seul juge pour disqualifier la boxeur fautif.

### **DISQUALIFICATION :**

Si un arbitre disqualifie le boxeur, il en donnera la raison à ses juges, le directeur de soirée, Ainsi que l'officiel de la soirée seront responsable de la saisie de la bourse du boxeur disqualifié.

### **REGLE 12 : LE DOCTEUR**

Un docteur doit être présent pendant toute la durée de la réunion et ne peut quitter le lieu où elle se déroule avant la fin du dernier combat et seulement après avoir examiné les participants à ce combat.

Pendant la durée de la réunion, le médecin doit se tenir à la disposition de l'arbitre pour donner son avis sur l'état des boxeurs.

Le médecin peut, s'il le juge nécessaire, imposer un repos supplémentaire à un boxeur.

**Présence : ELITE :**                    **lors de la pesée**  
**AMATEUR :**                            **2 heures avant le début du gala. (Hormis championnat ou il doit être présent lors de la pesée).**

### **REGLE 13 : SPEAKER**

#### **Le speaker est régit par la commission des Elites mais doit obtempérer aux indications des officiels.**

Il doit **obligatoirement** être titulaire d'une licence fédérale.

Il n'est chargé d'annoncer au public que les indications qui lui sont communiquées par le directeur de la réunion et les officiels.

Il s'abstiendra de tout commentaire concernant la partie sportive.

### **REGLE 14 : LE CHRONOMETREUR ou TIME- KEEPER**

Il prend place à la table des officiels, entre le directeur de la réunion et le speaker.

Sa tenue est chemise blanche avec le nœud papillon noir.

Il porte également les badges de la RFBB et publicitaire.

#### **Avant le combat :**

- Vérifier l'état de bon fonctionnement des 2 chronos ( 1 réserve) et du gong.
- Après avoir reçu le programme définitif et complet de l'officiel de la soirée, inscrire les différents combats en fonction des reprises et noter l'ordre des combats.
- Donner les directives claires au speaker.

#### **Annonce des reprises :**

- Pour la première reprise l'arbitre signale au chronométrateur que le combat peut commencer,
- Celui-ci fait alors annoncer par le speaker « SECOND DEHORS » suivi de du numéro de la reprise.

#### **Durée de la reprise :**

- La reprise à une durée effective de 1,5 minute, 2 ou 3 minutes.
- Pour les combats **amateurs**
  - o le chrono est arrêté à chaque commande « STOP », jusqu'au moment où l'arbitre commande « BOXE ».
  - o **Lorsque l'arbitre donne un « STOP 1 » pour compter, le chrono continue.**
- Pour le combat **ELITE**
  - o Le chrono est arrêté uniquement lorsque l'arbitre demande un « TIME OUT ».
- Pour les combats Elite et amateurs, le chronométrateur signalera clairement à l'arbitre le début des 10 dernières secondes en frappant sur la table (pas sur du métal) et en pointant son marteau vers le haut.
- Si la reprise est terminée mais l'arbitre compte encore le boxeur, le chrono continue jusqu'au moment où l'arbitre commande « BOXE » suivi d'un coup de gong signifiant la fin réelle de la reprise. Ce laps de temps est déduit de la minute de repos.
- **Un boxeur ne peut être sauvé par le gong, même pas à la fin de la dernière reprise.**
- Lorsque l'arbitre décide de compter un boxeur, le chronométrateur égraine les secondes en frappant le tapis pendant que l'arbitre compte.
- Si 2 boxeurs sont comptés en même temps, l'arbitre compte le premier et le chronométrateur le second.
- Lorsque l'arbitre demande un « TIME – OUT » pour un coup bas, le chronométrateur devra suivre le temps sur son chrono de réserve et signaler à l'arbitre lorsque les 5 minutes se sont écoulées.

- Si l'arbitre donne un avertissement public à un boxeur, il devra être annoncé par le speaker, uniquement pendant la minute de repos ou, dans la dernière reprise après le combat.

**La feuille de chrono :**

- Chaque minute écoulée est barrée sur la feuille chrono.
- Le chronométrateur est supposé pouvoir remplacer le speaker pour la portion sportive du combat.
- Un juge ou un arbitre est supposé pouvoir remplacer le chronométrateur.

**REGLE 15 : DECISION ARBITRALE**

Un combat de boxe peut se terminer :

- Soit avant la limite
- Soit ans les limites prévues

**Avant la limite : Le combat cesse dès qu'intervient une des décisions suivantes :**

- **Knock-out**

- o Si un boxeur est à terre et ne peut reprendre le combat au compte 8 de l'arbitre.
- o Si un boxeur est à terre suite d'un coup et que le combat se poursuit après que l'arbitre ait compté 8, si le boxeur tombe à nouveau sans avoir reçu un coup, l'arbitre doit recommencer à compter à partir du chiffre 8 où il s'était arrêté.

**Si le boxeur du soigneur « à terre » jette l'éponge pendant le compte de l'arbitre, l'adversaire du pugiliste « a terre » est déclaré vainqueur par KO (WKO) suivi de l'addition du round.**

- o Si un boxeur simule le K.O, il est disqualifié (s'il s'agit d'un Elite sa bourse est bloquée par les préposés. Le C.A décidera alors du partage.

- **Arrêt de l'arbitre**

- o Si de l'avis de l'arbitre un boxeur est surclassé et risque une défaite trop évère, l'arbitre DOIT arrêter la rencontre et son adversaire est déclaré vainqueur par arrêt de l'arbitre. WKOT suivi de l'indication du round.

**Pour les amateurs le RSC est accepté (RSC=Referee Stop Contest)= arrêt par l'arbitre.**

- o Si le combat doit être arrêté du fait d'un trop grand écart de point avec le scoring-machine le résultat sera : L RSC( repos 14 jours)+ visite médicale.

- **Décision en cas de blessure**

- o **Elites voir page 15**

- o **Amateurs :**

- Si la blessure est provoquée par un coup régulier, un coup de tête involontaire ou par une faute du blessé, le blessé est déclaré battu par arrêt de l'arbitre pour blessure. (L.ar suivi de l'indication du round. Ou LRSCi pour AIBA.
- Si la blessure est produite par un coup irrégulier volontaire, le boxeur fautif est disqualifié.

- En cas de blessures réciproques, nécessitant l'arrêt du combat, le NO DECISION sera prononcé.
- Si un boxeur est lésé, l'arbitre peut, soit arrêter la rencontre soit consulter le médecin avant de prendre une décision et dans ce cas, il **doit** se conformer à l'avis médical.

- **Disqualification**

- Si un des boxeurs est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur (W. Disq ; suivi de l'indication du round. Sa bourse peut être retenue.

- **Abandon**

- Si un boxeur abandonne volontairement le combat pendant la reprise ou ne reprend pas immédiatement après la minute de repos, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon (W.ab, suivi de l'indication du round).
- Un boxeur peut, à tout moment, renoncer au combat pendant une reprise en levant le bras en signe d'abandon même si l'arbitre compte, ce dernier arrête de compter le boxeur et le renvoie dans le coin, la décision est alors « Abandon » (L ;Ab devient l'indication du round).
- **ELITE** : La bourse peut-être retenue s'il s'agit d'un ARRÊT non justifié,
  - La décision appartient à l'Officiel ELITE qui doit se référer au constat de l'arbitre et ou du médecin.
  - La retenue sera calculée en proportion des rounds prestés. Le pourcentage du manager sera calculé d'après le nombre de rounds et la somme reprise au contrat.

- **Jet d'éponge**

- Si le soigneur d'un boxeur jette l'éponge, l'adversaire est déclaré vainqueur par jet d'éponge (W.jet d'éponge, suivi de l'indication du round).

**Lorsqu'un soigneur jette l'éponge pendant que l'arbitre compte son boxeur il perd par KO.**

- **Match Nul**

- En dehors des championnats et tournoi il peut être accordé le match nul si la majorité des juges ou l'arbitre unique accorde le NUL aussi bien en **Elite qu'en amateur**.

- **No Contest**

- Si à la suite de circonstances indépendantes de la responsabilité des boxeurs ou du contrôle de l'arbitre, ce dernier peut-être amené à arrêter définitivement la rencontre, dans ce cas aucune décision n'est donnée.

Ex : Pluie, panne de lumière, etc.

Décision = No contest (NC. Suivi de l'indication du round)

- **No decision :**
  - En cas de blessures réciproques, nécessitant l'arrêt du combat, le NO DECISION sera prononcé

**Dans les limites prévues :**

- **Décision aux points :** Le boxeur à qui l'arbitre juge unique ou la majorité des juges accorde la victoire est déclaré vainqueur aux points (**WP**)
- **Décision : SIGLES**
- **W.P ou W.RSCo (scoring machine)** = Vainqueur aux points
- **L.P ou LRSCo (scoring machine)** = Battu aux points
- **W.ab** = Vainqueur par abandon (suivi de l'indication du round)
- **L.ab** = Battu par abandon (suivi de l'indication du round)
- **W.Ar ou L.Ar ou W.RSCi / L.RSCi (AIBA)**
  - Vainqueur ou battu par blessure si l'arbitre consulte le médecin, il doit se conformer à la médicale, suivi de l'indication du round.
- **W.KO ou L.KO** = vainqueur ou battu par KO, suivi de l'indication du round.
- **W.KOT ou L.KOT** = vainqueur ou battu par KO technique d'infériorité manifeste, incapacité de poursuivre (Known-down successifs), suivi de l'indication du round.
- **W ou L.jet d'éponge** = vainqueur ou battu par jet de l'éponge, suivi de l'indication du round
- **W.disq ou L.disq** = vainqueur ou battu par disqualification suivi de l'indication du round.
- **NUL** = match nul
- **N.C.Non contest** = circonstances indépendantes de la volonté des boxeurs ou du contrôle de l'arbitre.
- **NO DECISION** = En cas de blessures réciproques, nécessitant l'arrêt du combat, le NO DECISION sera prononcé
- **NUL tech=**
  - Elite :- S'il y a arrêt **avant** la fin de la **troisième reprise** le résultat sera un draw technique (Nul Tech) avec l'indication du round.
  - Si il y a arrêt **après** la fin de la **troisième reprise**, il y a une décision au point sur base des bulletins de pointage en tenant compte que chaque reprise entamée sera pointée.
  - Amateur :- S'il y a arrêt **avant** la fin de la **première reprise** le résultat sera un draw technique (Nul Tech) avec l'indication du round.
- **TKO CUT=**
  - a) Blessure par coup régulier  
Le boxeur blessé qui ne peut pas continuer le combat sera déclaré battu
  - Elite : **TKO.CUT.**
  - Amateur : **Blessure (Bl)**

## Annotation sur les bulletins de pointage

Avertissement public = les points sont déduits automatiquement.

J = uniquement réservé aux juges pour signalé les fautes que l'arbitre n'a pas vue par un avertissement public ;

KD8 = Knock-down (compte 8)

## ATTRIBUTIONS DES POINTS

- A la fin de chaque reprise, les juges attribuent une note à chacun des deux boxeurs.
  - o Elite = maximum 10 points
  - o Amateurs = maximum 20 points
- L'arbitre et : ou les juges accordent un maximum de 10 ou 20 points à la fin de chaque round au meilleur boxeur et un nombre proportionnel de point à l'adversaire ou en cas d'égalité, le nombre maximum à chacun d'eux.  
**Un des boxeurs doit toujours avoir un maximum**
- Les points seront accordés :
  - o pour l'attaque :
    - coups net portés avec la partie du gant recouvrant les jointures de chaque mains sur toute la partie du front ou des côtés de la tête ou du corps au sommet des hanches.
  - o pour la défense :
    - garde, action de rompre, esquive ou parade
- Lorsque les adversaires seront égaux à ces sujets, la majorité des points sera accordée à celui qui aura fait le forcing ou qui aura démontré le meilleur style.
- **Seuls les coups réguliers sont pris en compte, les coups parés, bloqués ne comptent pas.**

Dans le corps à corps, l'appréciation du travail effectué porte :

- sur l'observation des réglés
- l'efficacité offensive du travail
- la supériorité acquise dans le corps à corps.

**NB : Pour les amateurs : lors d'un knock-down, il ne sera pas tenu compte du 8 pour l'attribution des points mais on peut le considérer comme la conséquence d'un coup ou de suite de coups réguliers.**

Le boxeur à qui l'arbitre ou la majorité des juges accorde la victoire est déclaré vainqueur aux points (W.P)

L'écart entre les deux notes exprime la différence observées dans le comportement respectif obtiennent le maximum.

Aucune fraction de point ne peut être accordée, en cas d'égalité, les deux boxeurs obtiennent la côte maximum.

L'attribution de ces points sera faite en tenant compte de l'attaque, de la défense, de la science de l'efficacité (mouvement d'attaque et de défense réussis)

Le nombre de points attribué aux meilleurs boxeurs sera de 10 ou 20. Lorsque durant une reprise les juges estiment une égalité absolue entre les deux boxeurs ils annoteront le 10 ou 20 points pour chaque boxeur.

Les inscriptions des points pour chaque reprise, les totaux et les additions sont immédiatement effectués. Il ne devra pas subsister de retouches ni recharges sur ces chiffres.

Les bulletins remplis comme décrit ci-dessus seront transmis à la Commission Nationale d'Arbitrage accompagné d'une copie du procès-verbal de la réunion.

**TOUT BOXEUR QUI A SUBI UN KOCK-DOWN OU UNE BLESSURE  
DOIT IMMEDIATEMENT ETRE EXAMINE PAR LE MEDECIN OFFICIEL  
DE LA REUNION APRES LE COMBAT.**

Les points d'arbitrage non repris dans ce code sportif, sont de la compétence de la Commission Nationale d'arbitrage.

Pour la rédaction de ce code sportif il a été tenu compte des remarques faites par les différentes commissions.

**Sous la tutelle et approuvé par la Coupole.**

**Ce codex a été rédigé par la commission dont les membres ont été désignés par la coupole.**

**Toute modification doit être analysée et acceptée par la dite commission et proposée par la Coupole.**

**Le mandat des membres de cette commission reste constitué jusqu'à révocation ou démission.**

ANNEXE A : COUPS



Stoten in de nek  
Coups dans la nuque



Stoten met de elleboog  
Coups avec le coude



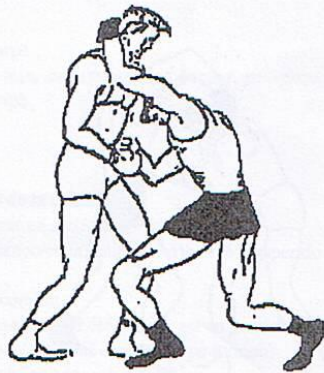
Stoten met de pols  
Coups avec le poignet



Kniestoten  
Coups de genoux



Vasthouden  
*Tenir*



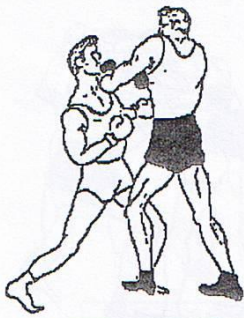
Vasthouden aan de tegenstander om  
het evenwicht te behouden.  
*Tenir l'adversaire pour tenir son  
équilibre.*



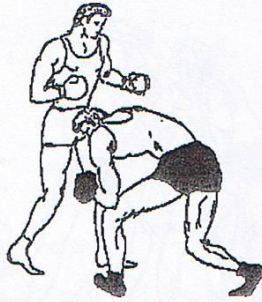
Een koord van de ring met een  
hand vasthouden.  
*Tenir une corde du ring de la main*



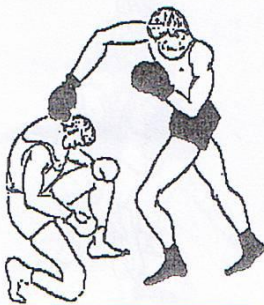
Vasthouden van de tegenstander.  
*Tenir l'adversaire*



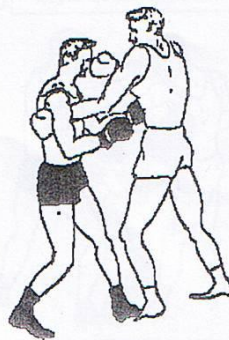
Stoten met de onderarm  
*Frapper avec le coude*



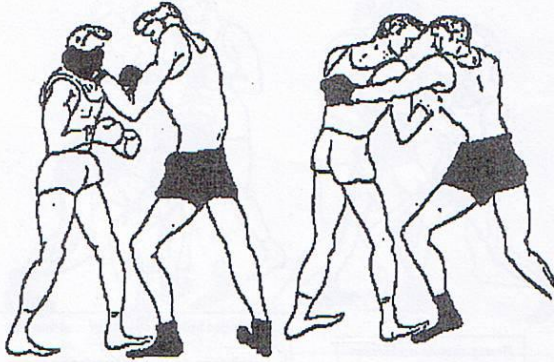
Zich lager bukken dan de gordel van zijn tegenstander  
*Esquiver en dessous de la ceinture de son adversaire*



Stoten naar een tegenstrever die neer is  
*Frapper un adversaire à terre.*



Afklempen  
*Bloquer*



Stoten met open Handschoen.  
*Frapper avec l'intérieur du gant.*

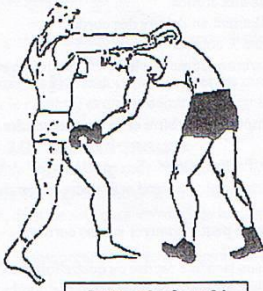
Vrijwillig stoten naar rug of nieren.  
*Coups volontaires dans le dos ou les reins*



Vasthouden van de tegenstander  
en dan stoten.  
*Tenir l'adversaire et ensuite frapper*



Worstelen met de tegenstander  
(Clinch).  
*Tenir l'adversaire.*



Stoten onder de gordel  
*Frapper sous la ceinture*



Stoten met het hoofd  
*Frapper de la tête*



Het hoofd van de  
tegenstander vasthouden  
*Tenir la tête de l'adversaire*



Herhaaldelijk het gevecht  
ontwijken en zich verschuilen  
*Se cacher régulièrement dans les  
gants et éviter le combat*

## **ANNEXE B : POINTAGE A.I.B.A**

### **SYSTÈME AIBA DE CALCUL DES POINTS**

10.1. Le système AIBA de calcul des points («AIBA SS») doit être utilisé dans toutes les épreuves homologuées par l'AIBA.

10.2. Dans les cas où le système de AIBA de calcul des points est utilisé, aucun bulletin de pointage de juge

ne sera conservé. Toutes les informations requises pour parvenir à une décision sont enregistrées par l'ordinateur et, à l'issue du combat, la décision finale est imprimée automatiquement.

10.3. Si le système AIBA de calcul des points s'avère déficient, la procédure suivante s'applique: le président arrête le combat une (1) minute. Si, au cours de cette période, le système ne peut être réparé, le combat continue en conservant le score tel qu'il était au moment de la panne et les cinq (5) juges auront recours à des systèmes manuels et noteront le reste du combat sur des feuilles de résultat. A la fin du combat le président du jury collecte les feuilles de résultat auprès de chacun des cinq (5) juges, ajoute ces scores à ceux enregistrés par le système AIBA de calcul des points jusqu'au moment de la panne, et après un contrôle effectué par le jury, le vainqueur est annoncé en conséquence. Si le système 'AIBA de calcul des points ne peut pas être réparé le jury pourra décider de poursuivre la session / le tournoi en autorisant les juges à marquer les combats avec des systèmes manuels et des feuilles de résultat.

10.4. Lors de toutes les épreuves homologuées par l'AIBA et des Jeux Olympiques, le système AIBA de

calcul des points sera opéré par des personnes désignées par l'AIBA et l'utilisation d'un appareil de calcul des points électronique est obligatoire.

10.5. Lors d'une épreuve homologuée par l'AIBA, la caméra de révision est une partie intégrale du système AIBA de calcul des points, qui est obligatoire pour toutes les épreuves majeures de l'AIBA (Championnats du monde, Coupes du monde, Coupe du Président, Tournois de qualification préolympiques et Jeux Olympiques).

10.6. Si le système AIBA de calcul des points est défaillant lors d'une compétition, les juges auront recours à un système de calcul des points manuel ou à un dispositif à déclics. A la fin de chaque combat, chaque membre du jury ou juge inscrit son score et signe le formulaire approprié.

10.7. Affichage des scores :

Les spectateurs et les seconds dans les coins doivent pouvoir voir les scores par le biais d'écrans électroniques; toutefois l'arbitre, les cinq juges et le jury médical ne peuvent pas voir les scores au cours du combat.

## **ATTRIBUTION DES POINTS**

### **11.1. Coups réguliers comptabilisés**

11.1.1. Lors de chaque reprise, un juge estime les scores respectifs de chaque boxeur selon le nombre de coups réguliers portés par chacun d'entre eux. Pour être comptabilisé, chaque coup régulier doit, sans être ni bloqué ni paré, être porté directement avec la surface du gant fermé correspondant au poing d'une des deux mains, sur toute partie du front ou du côté de la tête, ou sur toute partie du corps, à l'exclusion du dos, au-dessus de la ceinture («partie cible»). Les swings portés de la même manière sont également comptabilisés.

11.1.2. La valeur des coups portés lors d'un échange prolongé sera jugée à la fin de l'échange et créditée au boxeur qui a eu le dessus dans cet échange, selon le degré de sa supériorité.

11.1.3. Les points sont attribués en fonction du principe de un point pour chaque coup régulier porté.

11.1.4. Les points sont comptabilisés lorsqu'au moins trois (3) des cinq (5) juges enregistrent simultanément un coup qui, selon eux, a été porté de manière régulière sur la «partie cible».

### **11.2. Point régulier non comptabilisé**

Aucun point supplémentaire n'est attribué pour un KO.

Annexe C

**ROUNDS**

<b>ASPIRANT</b>	contre	<b>Aspirant</b>			<b>toujours</b>		<b>3x1,5</b>
<b>HOMME / DAME</b>	contre	<b>CADET</b>					<b>INTERDIT</b>

<b>CADET</b>							
<b>HOMME</b>	contre	<b>CADET</b>					<b>3x2</b>
<b>DAME</b>					<b>toujours</b>		<b>3x1,5</b>
<b>Cadet de plus de 16 ans</b>		contre					
<b>HOMME</b>		<b>JUNIOR</b>					<b>3x2</b>
<b>DAME</b>		<b>JUNIOR</b>			<b>toujours</b>		<b>3X1,5</b>
<b>JUNIOR</b>							
<b>HOMME</b>	contre	<b>JUNIOR</b>	<b>qui a 10 combats et moins</b>	<b>au choix</b>	<b>3x2</b>		<b>4x2</b>
		<b>JUNIOR</b>	<b>qui a plus de 10 combats</b>	<b>OBLIGATOIREMENT</b>			<b>4x2</b>
	contre	<b>SENIOR</b>	<b>qui a 10 combats et moins</b>	<b>au choix</b>	<b>3x2</b>		<b>4x2</b>
		<b>SENIOR</b>	<b>qui a plus de 10 combats</b>	<b>OBLIGATOIREMENT</b>			<b>4X2</b>
<b>DAME</b>							
	contre	<b>JUNIOR</b>	<b>qui a 10 combats et moins</b>				<b>3X2</b>
		<b>JUNIOR</b>	<b>qui a plus de 10 combats</b>	<b>OBLIGATOIREMENT</b>			<b>3X2</b>
	contre	<b>SENIOR</b>	qui a 10 combats et moins				<b>3X2</b>
		<b>SENIOR</b>	<b>qui a plus de 10 combats</b>	<b>OBLIGATOIREMENT</b>			<b>3X2</b>

<b>SENIOR</b>							
<b>HOMME</b>	contre	<b>SENIOR</b>	<b>qui a 10 combats et moins</b>	<b>au choix</b>	<b>3X2</b>		<b>3X3</b>
		<b>SENIOR</b>	<b>qui a plus de 10 combats</b>	<b>OBLIGATOIREMENT</b>			<b>3X3</b>
<b>DAME</b>							
	contre	<b>SENIOR</b>	<b>qui a 10 combats et moins</b>		<b>3X2</b>		<b>4X2</b>
		<b>SENIOR</b>	<b>qui a plus de 10 combats</b>	<b>OBLIGATOIREMENT</b>			<b>4X2</b>

Pour connaître le nombre de rounds a effectuer toujours prendre le boxeur qui a le plus de combats.

Ex: senior homme 2 combats contre senior homme 12 combats = **3X3**

Ex: senior homme 2 combats contre senior homme 10 combats = **3X2 ou 3X3**

Pour les boxeurs de  
pour les autres catégories

54 kg et

+ de 91 kg après **12 combats** peuvent effectuer un  
après **15 combats** peuvent effectuer un

**5x2 ou 6x2**  
**5x2 ou 6x2**

CATEGORIE D'AGE /  
POIDS / REGLES  
PARTICULIERES

A,I,B,A		JUNIOR	YOUTH	ELITE AMATEUR			
L,F,B,	ASPIRANT	CADET	JUNIOR	SENIOR	ELITE		
	13 et 14 ans	15 et 16 ans	17 et 18 ans	19 ans			
GANTS	10 ONCES	10 ONCES	10 ONCES	10 ONCES			10 ONCES
	HOMMES	DAMES	HOMMES	DAMES	HOMMES		DAMES
PAILLE	X	X	X	X	47,627		47,000
MINI-MOUCHES	-46	-46	-48	-46	48,988	8	49,000
MOUCHES	46/48	46/48	48/51	46/48	50,802		50,800
SUPER-MOUCHES	48/50	48/50	X	48/51	52,163	O	52,160
COQS	50/52	50/52	51/54	51/54	53,524	N	53,500
SUPER-COQS	X	X	X	X	55,338	C	55,330
PLUMES	52/54	52/54			57,153	E	57,150
SUPER-PLUMES	54/57	54/57	54/57	54/57	58,967	S	59,000
MINI-LEGERS	X	X	X	X	X		61,230
LEGERS	57/60	57/60	57/60	57/60	61,235		63,000
SUPER-LEGERS	60/63	60/63	60/64	60/64	63,503		64,900
WELTERS	63/66	63/66	64/69	64/69	66,678		66,700
SUPER-WELTERS	66/70	66/70	X		69,853	1	70,000
MOYENS	70/75	70/75	69/75	69/75	72,574	0	72,500
SUPER-MOYENS	X	X	X	X	76,203		76,000
MI-LOURDS	75/80	75/80	75/81	75/81	79,378	O	79,380
JUNIOR CRUISER	X	X	X	X	83,897	N	X
CRUISER	X	X	X	X	90,719	C	X
LOURDS	80/86	80/86	81/91		+ 90,719	E	+79,380
SUPER-LOURDS	+ 86	+ 86	+ 91	+ 81	X	S	X

CADET  
CADET 16 ans et plus

contre  
contre

CADET  
JUNIOR

toujours 3X2  
toujours 3X2

JUNIOR

**RESTE**

JUNIOR

Excepté pour

Les championnats

TOUTE

Des ligues

SAISON

Et de BELGIQUE

JUNIOR / SENIOR

- ou = 54 kg  
Autres poids

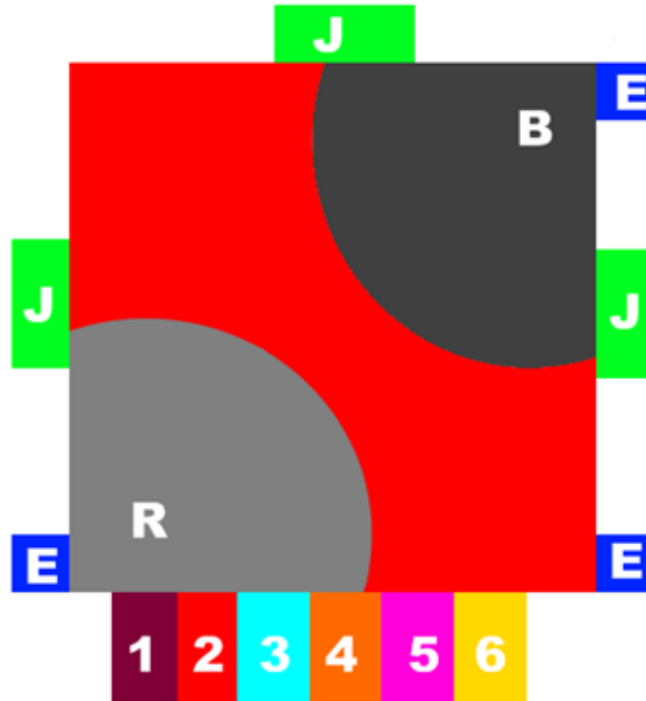
+ 91 kg

peuvent

5x2 / 6x2  
5x2 / 6x2

si + 12  
combats  
si + 15 combats

# RING



ESCALIER



JUGE



COIN ROUGE



COIN BLEU



MEDECIN



OFFICIEL de la soirée



OFFICIEL de la soirée



DIRECTEUR de la soirée



CHRONOMETREUR



SPEAKER